ENVIRONNEMENT

L'opération un million d'arbres est lancée

La Ville est la première commune à bénéficier du dispositif « Un million d'arbres plantés dans la région Sud d'ici 2021 ». Une opération destinée à préserver les villes des changements climatiques et à favoriser leur végétalisation.

Publié le 10 décembre 2019

Aubagne, retenue comme ville de lancement de ce grand dispositif, a procédé à la plantation d'une quarantaine d'arbres de 2 mètres de haut. Des tilleuls, micocouliers, érables de Montpellier, arbres de Judée ont été plantés entre le stade de Lattre et l'Espace des Libertés. Cette opération vise à redonner une nouvelle vie à cet espace et contribue à prolonger la coulée verte du complexe sportif Serge-Mésonès vers le centre-ville.

La végétalisation de nos espaces publics

D'autres plantations trouveront place en 2020 notamment dans les lieux d'enfance tels les crèches et les écoles. La Ville végétalisera ensuite les espaces publics dans le centre-ville et les quartiers et remplacera les arbres malades minés par le chancre coloré.

Ces actions interviennent en réponse à l'appel à projets de la Région Sud, « Arbres en ville » qui, dans le cadre de son plan climat, propose de soutenir à hauteur de 80 % la plantation d'arbres en milieu urbain et périurbain.

« Nous étions prêts, précise Jean-Marc Bonino, directeur général adjoint en charge de l'Aménagement et de la Gestion du Patrimoine. *Ce dispositif est simplement venu booster la mise en oeuvre de nos travaux pour renforcer le végétal à Aubagne »*. En permettant de capter et stocker un maximum de CO2, la plantation d'un million d'arbres ambitionne d'atteindre la neutralité carbone en 2035, afin de ne pas accentuer le réchauffement climatique.

La nature en ville

« La présence de l'arbre en ville, explique le directeur de l'Aménagement et de la Gestion du Patrimoine, *et plus globalement la question du développement durable est inscrite dans le PLU depuis son approbation en 2016, avec l'identification de 160 ha de nouvelles zones naturelles, 50 ha de zones agricoles complémentaires, la protection et la valorisation de 42 ha de ripisylves de l'Huveaune et de ses affluents, ainsi que celles des arbres d'alignement »*. À terme, la commune entend renforcer certaines dispositions du PLU pour verdir les cœurs d'îlots urbains, accroître leur fonction de régulateur thermique et compléter le document réglementaire par un guide de bonnes pratiques en matière d'aménagement et de construction.

Aménagement des berges de l'Huveaune

Jean-Marc Bonino souligne également que la Ville a été lauréate d'un appel à projet de l'Agence de l'eau autour de l'Huveaune, de l'Espace des Libertés à l'avenue Manouchian. Ainsi, dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI), une étude est en cours de finalisation pour l'engagement dès 2020, de travaux visant à améliorer les aspects hydrauliques du fleuve en lien avec le traitement des eaux de pluie, le développement de la biodiversité le long des berges et des modes doux dans le complexe sportif Serge-Mésonès. Sa fonction de parc urbain sportif et de loisirs de près de 15 hectares s'en trouvera ainsi renforcée. Avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune et la Métropole, une approche environnementale a aussi été mise en place, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone à vocation économique de Camp de Sarlier (20 ha), pour préserver le paysage (berges et arbres), gérer les eaux pluviales avec des systèmes de noues végétalisées et créer une promenade.

Enfin, pour étudier notamment le développement urbain et l'aménagement durable, avec l'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique, l'été dernier, la commune a signé une convention de partenariat avec la Banque des Territoires.

Grâce à ses différentes actions et en devenant la première ville-pilote de l'opération de la Région Sud, Aubagne consolide davantage son engagement en faveur d'une écologie positive pour la qualité et le cadre de vie des Aubagnais.

QUELQUES CHIFFRES

35% des émissions régionales absorbées par les feuilles et les résineux.

20% d'espaces végétalisés dans chaque projet urbain.

1,6 million d'hectares de forêt en région Sud.

1=5 1 arbre pour 5 habitants.

1=1 1 arbre pour 1 lycéen.